

Gréement



Nouveauté

EN VIGUEUR LE 5 DÉCEMBRE 2016

Maîtrise et commodité accrues grâce aux nouvelles options de gréement Yamaha



CONTACTEUR À DISTANCE DU RÉGIME DE TRAÎNE VARIABLE VTS^{MD}

Dorénavant, aucun instrument n'est requis pour commander la fonction du régime de traîne variable de Yamaha.

- Fonctionnalité VTS accrue; réglez le régime sans passer par un instrument.
- Compatible avec le F25C jusqu'aux F115 et VF115 (exclusivement les modèles dotés d'une commande à distance)
- Le contacteur à distance monté à la barre est raccordé aux données d'entrée de la poignée de barre sur le hors-bord.
- Une autre façon d'agrémenter et de faciliter les parties de pêche et la navigation de plaisance.
- Une modernisation à faible coût offrant des avantages considérables à l'utilisateur.
- Faisceau de câblage = 7,9 m (26 pi)



Gréement requis :

Contacteur, plaque de fixation (certaines applications), faisceau de câblage entre le moteur et le contacteur

Connexion :

(identique à celle de la poignée de barre MF)
Contacteur VTS

Numéro de pièce :

Kit du contacteur : MAR-VTSSW-00-KT
(comprend le contacteur, la plaque de fixation, 4 vis en inox, le faisceau de câblage)

Disponibilité : mars 2017

Gréement

NOUVELLE COMMANDE DES GAZ ET DE SÉLECTION DE MARCHE 704

La nouvelle commande 704, avec son esthétique revampée et son allure moderne, est tout indiquée pour gréer les plus nouveaux bateaux :

- Texture contemporaine
- Ergonomie améliorée
- Moins de chrome sur la poignée
- De bonnes « sensations »
- Toujours les mêmes performances épatantes
- Idéale pour de nombreuses applications
- Même gabarit, même découpe que ceux du modèle précédent
- Commande unique / double en surface

Numéros de pièces :

Commande 704 unique en surface : 704-48205-R0-00

Commande 704 double en surface : 704-48207-R0-00

Disponibilité : avril 2017



Respectez en tout temps la réglementation de navigation en vigueur. Si vous consommez, ne prenez pas les commandes. Portez les vêtements qui s'imposent, y compris un vêtement de flottaison individuel (VFI) homologué par la Garde côtière canadienne. La présente renferme bon nombre de marques de commerce appartenant à Yamaha et pourrait en renfermer d'autres appartenant à d'autres entreprises. Toute référence à d'autres compagnies ou à leurs produits est faite à des fins d'identification exclusivement et ne représente aucunement un appui. Yamaha prend au sérieux son engagement à vous fournir ce qu'il y a de mieux. De ce fait, nous nous réservons le droit de modifier, sans préavis, les détails, les caractéristiques et le prix des produits. Les données et les renseignements présentés dans ce document sont des approximations qui ont été déterminées par de nombreux facteurs et variables, dont, mais sans s'y limiter, les conditions atmosphériques, l'état de l'eau et de l'équipement, et aussi les compétences du conducteur. Par conséquent, cette information est publiée exclusivement à titre informatif. ©Yamaha Moteur du Canada Ltée 2017. Tous droits réservés.